



# PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

---

Réunion du 23 septembre 2021

---

**Présidence :** GALLÉ Philippe.

---

**Présents :** BASTGEN Patrick, BATISSE Guy, BONNET Philippe, BROSSARD Christophe (en visioconférence), BUREAU Christian, GABUT Thierry, GILLET Jean-Claude, JOUAN Soizic, MICHAU Gilles, VALENTI Bruno.

---

**Assistent :** DESRUTIN Alain (Président de la Commission des Arbitres),  
DURAND Fabrice (Directeur Administratif),  
GILET Sylvain (Expert-comptable PARTENAIRE CONSEIL)  
HENNAULT Sébastien (Conseiller technique football féminin et nouvelles pratiques).

---

**Excusés :**

**Membres :** BRETON Nathalie, CHEVALLIER Martine, COUTANT Nicolas, FREMONT Fabrice, MARTIN Prisca.

---

Début de la réunion : 18h30.

## **1 – ADOPTION PROCES VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION ET DES BUREAUX**

\* Procès-verbal du Comité du 09 juin 2021 : adopté.

\* Procès-verbaux des Bureaux du Comité du 23 août, 09 et 16 septembre 2021 : adoptés.

## **2 - INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT**

### **Philippe GALLE**

Le Président, au préalable, présente ses condoléances à la famille et aux proches de Drago TOMIC (Délégué du District, membre de commission et dirigeant de club) disparu en août dernier.

#### **2.1– Informations nationales**

##### **2.1.1– Opération « retour au foot »**

La FFF et la LFA ont souhaité accompagner au mieux dans la reprise d'activité du football amateur en déployant le dispositif « Retour au foot ».

Cette opération, conditionnée par les mesures sanitaires imposées par le gouvernement, est avant tout une initiative de communication collective, véritable bannière de ralliement, qui a d'abord pour ambition d'être celle de chaque district et de chaque Ligue.

Le coup d'envoi officiel a été donné le mercredi 25 août 2021 avec la reprise officielle des écoles de football dans les clubs. De multiples animations tout au long des mois de septembre et octobre se déclineront :

- Campagne nationale de réseaux sociaux,
- Films promotionnels,
- Interventions de personnalités du football,
- kits de communication pour les clubs, les ligues et districts.

##### **2.1.2– Crise sanitaire**

L'exigence du Passe sanitaire impose une organisation difficile pour chaque club pour les entraînements et les matchs à domicile. Il n'est pas facile de contrôler toutes les personnes accédant aux vestiaires ou dans un stade clôturé.

Les contrôles des Passes sanitaires affecte également la prise de licence pour les plus de 12ans. Les conséquences s'en font ressentir sur les statistiques licences bien sûr.

#### 2.1.3– Orientations des subventions FAFA 2021-2022

Les présidents de la Ligue et de districts de la Ligue Centre Val de Loire se réunissent prochainement pour évoquer les orientations budgétaires du dispositif de subventions FAFA Equipements et Transport 2021-2022.

Néanmoins, une aide liée au FAFA Transport va être augmentée.

#### 2.1-4- Point sur l'opération « Bons d'achat » FFF-Nike

A ce jour, selon le recensement de la FFF, 39% des clubs en Ligue Centre-Val de Loire seulement ont passé commande depuis début juillet. Les problèmes de rupture de stock sont à déplorer. Nike s'est engagé à rétablir la situation.

Le Président souhaite que la date limite du 31 octobre pour commander les équipements soit prorogée afin que toutes les demandes soient satisfaites, même tardivement.

#### 2.1-5- ANPDF

Le Président s'est rendu à Bordeaux les 18 et 19 septembre pour assister aux travaux et à l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Présidents de District de France (A.N.P.D.F.). Le sujet « bons d'achat Nike » fut notamment évoqué.

#### 2.1.6- Valorisation du bénévolat

La F.F.F. invite une délégation de chaque ligue à visiter sur un week-end les installations du C.N.F. Clairefontaine. La délégation est composée de jeunes dirigeants méritants. Le District invitera 5 jeunes dirigeants comptant moins de 5 ans de bénévolat. Le week-end est fixé aux 5 et 6 mars 2022.

### **2.2– Informations régionales**

#### 2.2.1- Vie des clubs

La Ligue Centre-Val de Loire rappelle aux clubs en Non-Activité Totale de régler les cotisations dues aux instances : FFF, Ligue et District.

La situation de JOUE FCT est évoquée. Elle est en cours de régularisation.

#### 2.2.2- Statistiques licences

Le nombre de licences enregistrées au 12 septembre indiquait une baisse des licences en comparaison de date à date :

- baisse de 14% sur la Ligue Centre Val de Loire,
- baisse de 9% sur le District d'Indre-et-Loire.

Le Comité constate, malgré le protocole sanitaire, que le nombre de licence ne subit pas une baisse dramatique qui aurait pu être envisageable vu le contexte. Néanmoins, certains clubs connaissent des difficultés dans l'encadrement bénévole et sur les catégories U15 et U18 (baisse importante)

#### 2.2.3- Partenariat public

Le Président évoque le lancement de l'opération Yep's par le Conseil Régional du Centre. Il vise à octroyer 20 € pour les jeunes âgés de 15 à 25 ans pour faire du sport en club.

### **2.3– Informations départementales**

#### 2.3.1– Vie des commissions

Le Président informe que le District reprend un fonctionnement normal de ses commissions.

#### 2.3.2– Accompagnement des clubs

Le groupe de travail prévu sur l'accompagnement des clubs va reprendre ses travaux une fois la rentrée sportive passée.

### 2.3.3– Social

Les deux nouveaux apprentis recrutés ont débuté leur contrat de travail le 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

- Dorian BOUQUET, chargé de la promotion de l'arbitrage.
- Emilien TEFFOT, chargé du football scolaire, préformation, nouvelles pratiques et football féminin.

### 2.3.4– Partenariat privé

L'appel d'offres pour l'équipementier sportif du District est en cours. Trois sociétés ont été reçues. Les offres reçues sont à l'étude.

Les partenaires privés du District sont actuellement tous rencontrés pour envisager un renouvellement des contrats de mécénat.

### 2.3.5– Relations avec les collectivités

Le Président a co-signé avec le Président des maires d'Indre-et-Loire, M. Cédric de OLIVEIRA un courrier adressé à tous les maires d'Indre-et-Loire pour aider leurs associations locales sportives à repartir après la crise sanitaire.

### 2.3.6– Partenaires publics

Le Conseil Départemental a proposé dans un courriel daté du 23 septembre de pouvoir venir en aide aux clubs en graves difficultés. Le District, après repérage et échange avec ses clubs, fera une réponse au Conseil Départemental.

### 2.3.7– Vie des clubs

Le Président organise un tour de table pour connaître les difficultés des clubs actuellement. Plusieurs éléments peuvent être retenus :

- légère baisse des licenciés sur la préformation.
- difficultés pour les bénévoles de se réengager de nouveau après la crise sanitaire.
- difficultés de contrôler en permanence le pass sanitaire chaque soir d'entraînement.
- beaucoup de nouvelles licences sur le football d'animation.
- Interrogations sur les clubs.

### 2.3.8– Voeux

Christophe BROSSARD propose une modification à l'Article 17 des Règlements Généraux de la Ligue-Centre Val de Loire.

Origine : ne pas pénaliser un club désireux d'abandonner ses droits sportifs dans une division en le rétrogradant en dernière série du District s'il ne dispose d'équipe réserve évoluant dans une série inférieure.

<i>Textes actuels</i>	<i>Nouveaux textes proposés</i>
<p style="text-align: center;"><b>ACCESSIONS ET DESCENTES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ARTICLE 17</b></p> <p>L'accession et la descente seront automatiques dans tous les championnats, dans les conditions définies par les règlements particuliers des championnats concernés et à concurrence d'une accession et une relégation au moins par poule, sauf réserves ci-dessous :</p> <p>1 - en aucun cas, deux équipes d'un même club ne pourront être classées dans une même série</p> <p>2 - en aucun cas, sauf en catégorie de Jeunes (U12 à U19 inclus), une équipe ne pourra accéder à la série supérieure la saison où l'équipe représentative de son club dans cette série supérieure aura perdu sa qualification</p> <p>3 - lorsqu'une équipe supérieure descendra dans une</p>	<p style="text-align: center;"><b>ACCESSIONS ET DESCENTES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ARTICLE 17</b></p> <p>L'accession et la descente seront automatiques dans tous les championnats, dans les conditions définies par les règlements particuliers des championnats concernés et à concurrence d'une accession et une relégation au moins par poule, sauf réserves ci-dessous :</p> <p>1 - en aucun cas, deux équipes d'un même club ne pourront être classées dans une même série</p> <p>2 - en aucun cas, sauf en catégorie de Jeunes (U12 à U19 inclus), une équipe ne pourra accéder à la série supérieure la saison où l'équipe représentative de son club dans cette série supérieure aura perdu sa qualification</p> <p>3 - lorsqu'une équipe supérieure descendra dans une</p>

<p>série où se trouve déjà une équipe inférieure de son club, cette dernière descendra automatiquement. Dans cette éventualité, il sera fait appel, afin de compléter cette série, à un club règlementairement relégué dudit championnat, avec application du coefficient du Fair-play (Cf. article 6.II 5 ci-avant) de la Ligue ou du District concerné.</p> <p>4 - lorsqu'une équipe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de sa poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.</p> <p>5-</p> <p>6-</p>	<p>série où se trouve déjà une équipe inférieure de son club, cette dernière descendra automatiquement. Dans cette éventualité, il sera fait appel, afin de compléter cette série, à un club règlementairement relégué dudit championnat, avec application du coefficient du Fair-play (Cf. article 6.II 5 ci-avant) de la Ligue ou du District concerné.</p> <p>4 - lorsqu'une équipe est empêchée d'accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de sa poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder.</p> <p>5-</p> <p>6-</p> <p><b>7- lorsqu'une équipe renonce à ses droits sportifs dans une série alors qu'il les conservait à l'issue d'une saison sportive, il sera rétrogradé dans la série immédiatement inférieure après application des dispositions de l'article 17.3 ci-avant si nécessaire.</b></p>
--	---

Le Comité donne un avis favorable à cette proposition et la portera à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale du District, après avis technique du service juridique de la Ligue.

### **3- INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU SECRETAIRE GENERAL**

#### **3.1– Vie des commissions**

Il est proposé plusieurs candidatures à des commissions :

- Gildas BOUYOU MANANGA comme délégué du District.
- Jalel AMRAOUI comme délégué du District

Considérant l'avis favorable du Responsable des délégués,

Considérant que les candidats sont licenciés FFF,

Le Comité donne son accord.

- Alice PLAYE pour intégrer la Commission Féminine.

Considérant l'avis favorable de la Présidente de la Commission,

Considérant que la candidate est licenciée FFF dans un club,

Le Comité donne son accord.

- Francis MAZAUFRY pour intégrer la Commission terrains et équipements.

Considérant l'avis favorable de la Présidente de la Commission,

Considérant que la candidate est licenciée FFF dans un club,

Le Comité donne son accord.

#### **3.2– Partenariat**

La soirée de remise des dotations liées au partenariat Crédit Agricole T.P. se déroulera le Jeudi 16 novembre à la salle Oésia de Notre Dame d'Oé.

#### **3.3– Assemblée générale**

L'assemblée générale d'automne du District est prévue le Jeudi 28 octobre 2021 à compter de 18h15 à la Maison des sports de Parçay-Meslay.

Il est proposé l'ordre du jour suivant :

*18h15 – 19h00 : Inscriptions et vérification des pouvoirs et du Passe sanitaire*

*19h00 : Mot d'ouverture du Président, P.GALLÉ*

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- *Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er juillet 2021.*
- *Communications du Secrétaire Général, Patrick BASTGEN.*
- *Présentation des comptes annuels 2020-2021 :*
  - *Rapport du Trésorier Général, Thierry GABUT.*
  - *Rapport du commissaire aux comptes, Benoît BLAIS.*
  - *Approbation des comptes clos au 30 juin 2021.*
  - *Affectation du résultat.*
- *Présentation et vote du Tableau d'influence des accessions-descentes seniors*
- *Intervention de l'équipe technique départementale.*
- *Pause*
- *Intervention des commissions*
- *Intervention des personnalités.*
- *Questions diverses.*
- *Discours de clôture de l'Assemblée Générale.*
- *Casse-croûte offert par le District*

Le Comité donne son accord.

### **3.4- Amendes**

Compte tenu du contexte sanitaire en ce début de saison, il est constaté deux points :

- les clubs engagés en D4, D5, U18, U17 et U15 ont des difficultés pour s'entourer de suffisamment de dirigeants bénévoles pour encadrer les matchs officiels : arbitres, arbitres-assistants, délégué, référent Covid.

Il est proposé ainsi d'exonérer les amendes pour absence de délégué club inscrit sur la F.M.I. (Feuille de Match Informatisée).

Le Comité de direction donne son accord pour une telle exonération jusqu'au 31 décembre 2021 par mesure de bienveillance.

- les clubs rencontrent des difficultés pour constituer des effectifs fiables vu le protocole sanitaire imposé.

Il est proposé d'exonérer les clubs en ce début de saison de l'amende « Retrait d'équipes avant championnat » d'un montant de 60 €.

Le Comité donne son accord pour une telle exemption par mesure de bienveillance.

### **3.5- Discipline**

Le Comité de direction avait donné son accord en sa réunion du 9 juin dernier pour l'application du dispositif d'aggravation des sanctions disciplinaires référencées sous l'Annexe 2 du Règlement disciplinaire des RG de la FFF dans les compétitions départementales :

- Article 9 – Comportement Raciste/Discriminatoire,
- Article 10 – Bousculade volontaire,
- Article 12 – Crachat,
- Article 13 – Acte de brutalité / coup.

Le Comité s'engage dans ce dispositif à ne pas aggraver les sanctions financières initiales disciplinaires. Le montant de l'amende sera fixé en fonction du nombre de matchs ou de mois sanctionnés avant l'aggravation de la sanction sportive. Il rappelle également que le retrait de point de pénalité est possible et non systématique.

### **3.6- Arbitrage**

Les saisons précédentes, les clubs de D4 seniors étaient prélevés chaque fin de mois d'un montant de 60 € au titre d'un acompte pour les frais d'arbitrage dans cette division. Ces 60 € prenaient l'hypothèse de deux matchs arbitrés par mois.

Or, l'effectif arbitres officiels a baissé.

Par conséquent, la D4 seniors ne sera plus couverte entièrement par manque d'arbitres. Il convient de réajuster ce montant provisionné chaque fin de mois pour les clubs de D4.

Il est proposé un montant de 30€ par mois et par équipe de D4 provisionné et prélevé chaque fin de mois à compter de fin octobre 2021 et pour une durée de 8 mois.

### **3.7- Compétitions**

Le Règlement des championnats seniors du District prévoient dans son article 2.1 :

*Article 2 1 – En principe, ces Championnats, disputés par matchs « aller » et « retour », sont composés de poules (uniques ou multiples) d'un maximum de 12 équipes, à l'exception de la D5 qui pourrait avoir plus de 12 équipes par poule*

Or, à ce jour, la Commission Sportive compte 18 équipes engagées en D5 pour la présente saison. C'est un nombre insuffisant pour constituer deux poules de 10 équipes avec un nombre suffisant de matchs (16).

La Commission Sportive propose d'appliquer le règlement (2 poules de 9 équipes en matchs allers et retours) ou bien d'envisager ainsi deux nouvelles formules de championnat pour palier à ce nombre insuffisant d'équipes en D5 pour cette présente saison :

- Proposition n°1 : 2 poules de 9 équipes. Championnat classique sur la saison avec matchs 16 allers et retour au total. A la suite de ce championnat, des matchs de classement par aller-retour seront organisés entre les équipes classées au même rang dans chacune des deux poules. Chaque équipe disputera 18 matchs allers et retours au total sur la saison.
- Proposition n°2 :

1<sup>ère</sup> phase : phase de brassage, 3 poules de 6 équipes – 10 matchs en allers et retours (octobre à fin janvier).

2<sup>ème</sup> phase : phase de classement – 4 poules de 5 ou 4 équipes – 8 ou 10 matchs en allers et retours (février à juin).

- Poule 1 - 1 poule de 5 équipes (les 3 équipes classées 1<sup>er</sup> + les 2 meilleures classées 2<sup>ème</sup>)
- Poule 2 – 1 poule de 5 (le 2<sup>ème</sup> restant + les 3<sup>ème</sup> + le meilleur 4<sup>ème</sup>)
- Poule 3 – 1 poule de 4 (les 2 équipes classées 4<sup>ème</sup> restants + les 2 meilleurs 5<sup>ème</sup>)
- Poule 4 – 1 poule de 4 (le 5<sup>ème</sup> restant + les 3 équipes classées 6<sup>ème</sup>)

Ainsi, chaque équipe disputera entre 16 et 18 matchs par saison en championnat D5.

Un classement final des 18 équipes de D5 pourra ainsi s'établir à l'issue de la saison à l'issue de la deuxième phase sur la base des résultats de la deuxième phase.

Les équipes accédant à la D4 seront choisies selon leur classement à l'issue de deuxième phase uniquement sur cette deuxième phase.

Après discussion au sein des membres du Comité, celui-ci donne un avis favorable sur la proposition n°2.

Le Comité souhaite ainsi déroger pour cette saison exceptionnellement aux dispositions de l'Article 2.1 du Règlement des championnats seniors.

Le Comité charge la Commission Sportive d'appliquer cette formule de championnat liée à la proposition n°3. Le début du championnat est fixé au week-end des 2/3 octobre.

## **4- INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU TRESORIER**

### **Thierry GABUT, Sylvain GILET**

#### **4.1- Arrêté des comptes 2020-2021**

M. Sylvain GILET, Expert-comptable de la société PARTENAIRES CONSEIL, expose les faits marquants des comptes financiers du District arrêtés au 30 juin 2021.

- Produits.

Le total Produits 487 k€ baisse de 86 k€ par rapport à l'exercice précédent (-15%). Les produits d'exploitation se sont arrêtés avec la crise sanitaire fin octobre 2021. Cependant, les aides de l'Etat de soutien aux secteurs économiques et associatifs ont permis de générer des revenus de compensation : fonds de solidarité, aide au paiement URSSAF (aide de 20% de la masse salariale sous forme de compensation).

- Charges

On constate également une baisse importante des charges d'exploitation. Avec un total Charges de 450 k€, on baisse de 98 k€. L'inactivité des commissions du District à partir de novembre 2020 a effectivement engendré peu de dépenses. Les salaires sont impactés des aides à l'Activité Partielle. Une économie sur les charges sociales est également constatée. La Taxe sur salaire 2020 n'a pas été exigée non plus car l'abattement de 20 k€ a absorbé le

montant dû. En fin d'exercice 2020-2021, le District participe à une aide financière aux clubs à hauteur de 60.000 € et une Charge à Payer de 15.000 €.

- Résultat comptable

Un excédent d'exploitation est comptabilisé à hauteur de 36,5 k€.

Un produit exceptionnel lié à un réajustement d'aides URSSAF monte le bénéfice à 53 k€.

- Valorisation du bénévolat

La valorisation du bénévolat s'élève sur la saison à hauteur de 101.753 € pour 6120 heures. Cette valorisation est logiquement en baisse par rapport à une saison normale.

- Analyse du bilan

Le total Actif augmente grâce aux disponibilités de trésorerie au 30 juin. Le Passif augmente également car la dette URSSAF comptabilisée jusqu'au 30 juin. Les prélèvements ont été suspendus par l'Etat pour soulager la trésorerie des entreprises et des associations. L'URSSAF va bientôt proposer un plan de régularisation.

Quant à la provision retraite, cette réserve financière s'élève désormais au bilan à plus de 50 k€.

Thierry GABUT, Trésorier Général ajoute plusieurs points :

- le bénéfice en cette période de crise sanitaire peut surprendre. Mais il est dû beaucoup aux aides de l'Etat et aux difficultés de traçabilité des aides URSSAF. Le système de compensation des aides URSSAF peut se calculer plusieurs mois après.
- il sera proposé aux clubs d'affecter ce bénéfice à la réserve spécifique créée l'an dernier : « Réserve Aides crise Covid-19 » .

Il est proposé au Comité de voter pour la présentation des comptes 2020-2021 à l'Assemblée Générale des clubs du 28 octobre prochain.

Le Comité donne son accord à l'unanimité.

#### **4.2- Aides financières aux clubs**

Le Comité de direction a décidé, en sa réunion du 09 juin 2021 d'attribuer une Charge à Payer de 75.000 € au titre de l'exercice 2020-2021 décomposée ainsi :

- une dépense de 60.000 € pour venir en aide financièrement aux clubs. Cette aide sera attribuée aux clubs en fonction de leur nombre de licenciés.
- une dépense de 15.000 € pour financer le plan de reprise d'activités au District.

Ainsi le Comité revient sur les modalités de versement de cette aide attribuée aux clubs au titre de l'exercice 2020-21.

Il est proposé d'aider financièrement les clubs sur deux aspects : cotisations et engagements :

- d'une part, aide calculée sur la base de 3€ x nombre de licenciés saison 2020-21. Soit un budget de 45.000 €
- d'autre part, remise de 30% sur les engagements facturés aux clubs. Soit un budget de 15.000 €

Ces aides se matérialiseront sous forme de subventions dans les comptes des clubs.

Ces différentes écritures apparaîtront d'ici fin octobre sur les comptes des clubs. Par conséquent, les prélèvements prévus fin septembre des clubs sont reportés.

Concernant le plan de reprise d'activités au District, les modalités seront décidées plus tard.

## **5- INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF**

### **Fabrice DURAND**

#### **5.1- Suivi des ententes**

Fabrice DURAND informe le Bureau des demandes d'entente suivantes dans les compétitions jeunes et féminines seniors.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent :

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **2 licenciés de la catégorie.**
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins **3 licenciés de la catégorie.**

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.
- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.
- 4 joueurs pour une équipe U9.
- 3 joueurs pour une équipe U7.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

Le Bureau dit aux clubs visés par un avis défavorable ci-dessous qu'ils sont exclus de l'équipe en entente dans laquelle ils se sont pourtant déclarés. Les équipes peuvent donc perdre par pénalité leurs matchs si des réserves d'avant match sont posées en bonne et due forme. La situation pourra être revue avant le début de la deuxième phase.

Cf. liste en annexe n°2.

## **6- COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE**

**Philippe BONNET, Sébastien HENNAULT**

### **6.1- Sport scolaire**

La journée départementale du sport scolaire fut organisée par l'UNSS à Montlouis sur Loire le 22 septembre. Gilles MICHAU et Guillaume GIUNTINI représentaient le District.

Gilles MICHAU regrettait néanmoins que le football, comme les autres sports, n'ait pas pu faire sa promotion.

### **6.2- Football féminin**

Sébastien HENNAULT informe le Comité sur plusieurs points :

- au niveau de la Commission Jeunes et technique, le discours auprès des clubs s'articule autour de 3 valeurs : le 3 « P » :
  - Plaisir : se retrouver, rejouer au football.
  - Progression : utiliser les portes-ouvertes et les initiations dans les écoles primaires pour recruter de nouvelles pratiquantes.
  - Progressivité : retrouver la pratique sous forme ludique avant de se préparer vers la compétition.

On va essayer de développer ces trois valeurs. La bienveillance et l'indulgence doivent primer pour ramener les pratiquants, dirigeants, éducateurs et arbitres dans les clubs.

- une soirée de remise des dotations aux clubs féminins labellisés par la FFF se tiendra à St Pierre des Corps le 07 octobre 2021. 14 clubs seront récompensés.

### **6.3- Football loisir**

Sébastien HENNAULT informe le Comité sur plusieurs points :

- Il est proposé aux équipes seniors de football à 11 en insuffisance d'effectifs de créer des équipes loisir pour rejoindre les compétitions loisirs du District.

Le Comité constate la forte concurrence historique des autres fédérations multisports sur ce créneau loisir.

- Il convient de promouvoir des pratiques diversifiées sur les catégories de la préformation U15 et U18.

### **6.4- Football adapté**

Sébastien HENNAULT informe le Comité qu'il est projeté de créer une commission départementale de foot adapté au sein du District composée de personnes qualifiées. Les tournois entre centres ESAT et IPME doivent s'organiser l'hiver prochain.

### **6.5- Préformation**

Philippe BONNET informe le Comité sur les dates des détections dans toutes les catégories.

### **6.6- Football d'animation**

Philippe BONNET informe le Comité des points suivants :

- les réunions de secteurs du football U7 et U9 se déroulent d'ici la fin du mois pour établir les calendriers des plateaux.
- La rentrée du foot U11 sous forme d'Interclubs se déroulera les 25 et 26 septembre.

- les dates des grandes manifestations du District en fin de saison sont fixées sur des complexes sportifs qui restent à définir :
  - Finales Festival U13 le 2 avril 2022
  - Finales Challenges U11 le 21 mai 2022.
  - Journée du foot féminin le 04 juin 2022
  - Journée Nationale U7-U9 le 18 juin 2022.

### **6.7- Promotion**

Philippe BONNET informe de la participation active du District sur la Caravane des sports tourangeaux en juillet dernier sur trois sites différents : Loches, Bourgueil et Château-Renault. Cette organisation du Conseil Départemental fut une belle initiative mais a réuni peu de jeunes.

Le Président reviendra à la prochaine réunion du Comité sur cette opération. Une réunion de synthèse de cette édition 2021 se déroulera prochainement entre le Conseil Départemental, le CDOS et les comités départementaux sportifs qui ont participé.

## **7- TOUR DE TABLE**

### **7.1- Commission Promotion de l'arbitrage**

Gilles MICHAU, Président de la commission, informe le Comité sur les points suivants :

- \* une réunion de la Commission régionale est fixée le 2 octobre à Orléans.
- \* une réunion de la Commission départementale est fixée au 21 octobre.
- \* des nouveaux membres pourraient se joindre à la Commission, ce sont les chargés de mission arbitrage.
- \* le nouvel apprenti recruté au District, Dorian BOUQUET participera aux travaux de la Commission.
- \* la Ligue Centre-Val de Loire a créé une nouvelle fonction dans la promotion de l'arbitrage : le « chargé de mission arbitrage ».

Les objectifs fixés pour ces Chargés de mission sont :

- \* animer des modules d'arbitrage dans les clubs,
- \* dynamiser le recrutement d'arbitres,
- \* maillage du territoire,
- \* proximité avec les clubs.

La Ligue recrutera et affectera au District d'Indre-et-Loire deux chargés de missions pour la saison en cours. Deux personnes pour le District d'Indre-et-Loire se portent déjà candidats. L'apprenti du District, Dorian BOUQUET sera également considéré comme chargé de mission dans les clubs. Un objectif de 20 visites chacun par saison leur sera attribué.

Le chargé de mission est membre de droit de sa Commission Départementale de promotion de l'arbitrage. Les chargés de mission seront sous la responsabilité du Conseiller Technique en Arbitrage de la Ligue en charge du recrutement. Les chargés de mission seront indemnisés par le District et seront dotés en équipement par la Ligue.

### **7.2- Commission des Arbitres**

Alain DESRUTIN, Président de la Commission, informe le Comité sur les points suivants :

\* les effectifs se renouvellent difficilement. La D3 n'est pas entièrement couverte par des arbitres officiels. Le District compte à ce jour 127 arbitres alors qu'il en comptait 164 au 30 juin 2021 et 180 au 30 juin 2020. La baisse des effectifs arbitres se constatent sur toute la Ligue.

\* Les chargés de désignations rencontrent des difficultés car 35% des arbitres par exemple le week-end des 18/19 septembre 2021 se sont déclarés indisponibles. Pour combler un maximum de matchs le week-end des 18/19 septembre 2021, 60% des arbitres ont effectué deux matchs.

\* les Formations Initiales d' Arbitres se déroulent actuellement, dont une à Joué les Tours. Douze candidats d'Indre-et-Loire se sont inscrits.

\* les formations d'arbitres auxiliaires se dérouleront sur 3 sites en ce début de saison : Chanceaux sur Choisille, Pouzay et Tours (District).

### **7.3- Commission Sportive**

Compte tenu des changements effectués sur la formule de championnat seniors D5, il convient d'actualiser le tableau d'influence des accessions et descentes à l'issue de la saison 2021-2022.

La Commission Sportive propose le tableau présenté en annexe pour un vote soumis au vote du Comité puis de l'Assemblée Générale.

Le Comité donne son accord et le porte à l'ordre du jour de l'Assemblée Général pour être soumis au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à .22h00.

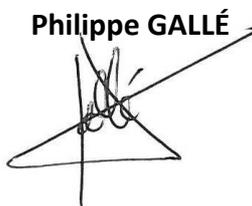
Prochaine réunion le 23 novembre.

**Patrick BASTGEN**



**Secrétaire Général**

**Philippe GALLÉ**



**Président**

## Annexe 1 : Modifications réglementaires étudiées

### 1- PROPOSITION DE MODIFICATION DU TABLEAU D'INFLUENCE CHAMPIONNATS SENIORS à l'ISSUE DE LA SAISON 2021-2022

	<b>DESCENTES de R3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>DIVISION 1</b>	Montées de D1 en R3	2	2	2	2	2	2	2
	Descentes de D1 en D2	3	3	3	4	5	6	7
<b>DIVISION 2</b>	Montées de D2 en D1	4	3 (d)	2	2	2	2	2
	Descentes de D2 en D3	6	6	6	7 (g)	8	9 (k)	10 (l)
<b>DIVISION 3</b>	Montées de D3 en D2	6 (a)	5 (a)	4	4	4	4	4
	Descentes de D3 en D4	9 (q)	9 (q)	10 (e)	11 (h)	11 (h)	11(h)	12 (m)
<b>DIVISION 4</b>	Montées de D4 en D3	9 (b)	8 (b)	8 (b)	8 (b)	7 (j)	6	6
	*Descentes de D4 en D5	6	6	6	6	7	8	9
<b>DIVISION 5</b>	Montées de D5 en D4	6 (c)	5 (p)	4 (f)	3 (i)	3 (n)	3 (o)	3

- a) 6 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- b) 9 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 3 meilleurs 2<sup>èmes</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- c) 9 montées de D5 en D4 : soit les équipes classées aux premiers rangs (dans chaque poule) + les meilleurs suivants au coefficient sportif si besoin.
- d) 3 montées de D2 en D1 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- e) 10 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 2 moins bons 10<sup>èmes</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- f) 7 montées de D5 en D4 : soit les équipes classées aux premiers rangs (dans chaque poule) + les meilleurs suivants au coefficient sportif si besoin.
- g) 7 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10<sup>ème</sup> dans la Poule à 13 équipes.
- h) 11 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 3 moins bons 10<sup>èmes</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- i) 6 montées de D5 en D4 : soit les équipes classées aux premiers rangs (dans chaque poule) + les meilleurs suivants au coefficient sportif si besoin.
- j) 7 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2<sup>ème</sup> au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)
- k) 9 descentes de D2 en D3 : soit 4 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 9<sup>ème</sup> dans la Poule à 13 équipes.
- l) 10 descentes de D2 en D3 : soit 5 descentes dans chaque poule.
- m) 12 descentes de D3 en D4 : soit 3 descentes dans chaque poule.
- n) 5 montées de D5 en D4 : soit les équipes classées aux premiers rangs (dans chaque poule) + les meilleurs suivants au coefficient sportif si besoin.
- o) 4 montées de D5 en D4 : soit les équipes classées aux premiers rangs (dans chaque poule) + les meilleurs suivants au coefficient sportif si besoin.
- p) 8 montées de D4 en D5 : soit les équipes classées aux premiers rangs (dans chaque poule) + les meilleurs suivants au coefficient sportif si besoin.

q) 9 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10ème au coefficient du Fair-Play (Article 3 du Règlement des championnats seniors)

**Origine** : Commission Sportive.

**Avis de la C.D.R.T.** : Avis favorable.

**Avis du Comité de Direction du District** : Avis favorable.

## **Annexe 2** : liste des ententes étudiées

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
Seniors	D5	ORBIGNY 2, GENILLE 2, LOCHE s/INDROIS 1	ORBIGNY Ent.2	11 licenciés à ORBIGNY 22 licenciés à GENILLE 1 licencié à LOCHE s/INDROIS Avis favorable pour ORBIGNY et GENILLE. Avis défavorable pour LOCHE s/INDROIS puisqu'il n'y a qu'un seul licencié.
Féminines	Phase 1	AZAY-CHEILLE 1, BOUCHARDAIS 1	AZAY-CHEILLE Ent.1	15 licenciées à AZAY-CHEILLE 2 licenciées à.BOUCHARDAIS Avis favorable
Féminines	Phase 1	AZAY-CHEILLE 2, BOUCHARDAIS 2	AZAY-CHEILLE Ent.2	15 licenciées à AZAY-CHEILLE 2 licenciées à.BOUCHARDAIS Avis favorable
Féminines	Phase 1	CHAMPIGNY 2, LE RICHELAI 2	CHAMPIGNY Ent.2	18 licenciées à CHAMPIGNY s/VEUDE. 6 licenciées à LE RICHELAI . Avis favorable. Cette équipe est l'équipe réserve de l'équipe CHAMPIGNY Ent.1 évoluant en R3.
Féminines	Phase 1	FONDETTES 1, LUYNES 1	FONDETTES Ent.1	3 licenciées à FONDETTES. 4 licenciées à.LUYNES Avis favorable
U18	Elite	FONDETTES 1, LUYNES 1	FONDETTES Ent.1	17 licenciés à . FONDETTES 4 licenciés à.LUYNES Avis favorable
U18	Elite	DESCARTES 1, LA CELLE ST AVANT 1, LE GRD PRESSIGNY 1	DESCARTES Ent.1	20 licenciés à . DESCARTES 2 licenciés à CELLE ST AVANT 6 licenciés au GRD PRESSIGNY. Avis favorable
U18	Elite	YZEURES 1, MARTIZAY (36) 1	YZEURES Ent.1	8 licenciés à . YZEURES 20 licenciés à.MARTIZAY Avis favorable
U18	Elite	VAL DE CHER 1, ST MARTIN LE B.1, LA CROIX EN T.1	VAL DE CHER Ent.1	7 licenciés à.VAL DE CHER 6 licenciés à ST MARTIN. 6 licenciés à LA CROIX Avis favorable
U18	Masse	PERNAY 1, LATHAMBILLOU 1	PERNAY Ent.1	6 licenciés à PERNAY. 0 licencié à LATHAMBILLOU. Avis défavorable
U18	Masse	YZEURES 2, MARTIZAY (36) 2	YZEURES Ent.2	8 licenciés à . YZEURES 20 licenciés à.MARTIZAY Avis défavorable
U17	Brassage	AZAY-CHEILLE 1, VALLEE LYS 1	AZAY-CHEILLE Ent.1	21 licenciés à AZAY. 7 licenciés à VALLEE DU LYS. Avis favorable
U17	Brassage	MONTBAZON 1, TOURS OLYMPIC 1, ETOILE VERTE 1	MONTBAZON Ent.1	4 licenciés à MONTBAZON. 3 licenciés à TOURS OLYMPIC 1 licencié à ETOILE VERTE Avis favorable à MONTBAZON et TOURS OLYMPIC Avis défavorable à ETOILE VERTE
U17	Brassage	LA MEMBROLLE-METTRAY 1, CHANCEAUX 1	LA MEMBROLLE Ent.1	3 licenciés à LA MEMBROLLE 9 licenciés à CHANCEAUX. Avis favorable
U15	Elite	TOURS ST SYMPHORIEN 1, TOURS	ST SYMPHORIEN	15 licenciés à TOURS ST SYMPHORIEN.

		SUD 1	Ent.2	9 licenciés à TOURS SUD. Avis favorable
U15	Elite	CHANCEAUX 1, LA MEMBROLLE-METTRAY 1,	CHANCEAUX Ent.	15 licenciés à LA MEMBROLLE 9 licenciés à CHANCEAUX. Avis favorable
U15	Elite	FONDETTES 1, LUYNES 1	LUYNES Ent.1	17 licenciés à. FONDETTES 15 licenciés à LUYNES Avis favorable
U15	Elite	VAL DE CHER 1, ST MARTIN LE B.1, LA CROIX EN T.1	CROIX TOURAINE Ent.1	3 licenciés à VAL DE CHER 3 licenciés à ST MARTIN 15 licenciés à LA CROIX Avis favorable
U15	Elite	YZEURES 1, MARTIZAY (36) 1	YZEURES Ent.1	3 licenciés à. YZEURES 8 licenciés à MARTIZAY. Avis favorable
U15	Masse	VILLIERS AU B.1, ST LAURENT LIN 1, PAYS DE RACAN 1	VILLIERS BOUIN Ent.1	7 licenciés à VILLIERS AU BOUIN. 3 licenciés à.ST LAURENT DE LIN 9 licenciés à.PAYS DE RACAN Avis favorable
U15	Masse	LA MEMBROLLE-METTRAY 2, CHANCEAUX 2	CHANCEAUX Ent.2	3 licenciés à LA MEMBROLLE 9 licenciés à CHANCEAUX. Avis favorable
U15	Masse	FONDETTES 2, LUYNES 2	LUYNES Ent.2	17 licenciés à. FONDETTES 15 licenciés à LUYNES Avis favorable
U15	Masse	VEIGNE 1, VALLEE LYS 1	VEIGNE Ent.1	6 licenciés à VALLEE DU LYS. 12 licenciés à VEIGNE Avis favorable
U15	Masse	VAL DE CHER 2, ST MARTIN LE B.2, LA CROIX EN T.2	CROIX TOURAINE Ent.2	3 licenciés à VAL DE CHER 3 licenciés à ST MARTIN 15 licenciés à LA CROIX Avis favorable
U15	Masse	BERRY TOURAINE 1, FERRIERE s/B.1,	BERRY TOURAINE Ent.1	4 licenciés à. BERRY TOURAINE 5 licenciés à FERRIERE s/BEAULIEU Avis favorable
U15	Masse	YZEURES 2, MARTIZAY (36) 2	YZEURES Ent.2	3 licenciés à. YZEURES 8 licenciés à MARTIZAY. Avis favorable
U15	Masse	VAL SUD TOURAINE 1, ESVES-ST SENOCH 1	VAL SUD TOURAINE Ent.1	8 licenciés à. VAL SUD TOURAINE 3 licenciés à ESVES ST SENOCH. Avis favorable
U15	Masse	DESCARTES 1, LA CELLE ST AVANT 1, LE GRD PRESSIGNY 1	DESCARTES Ent.1	12 licenciés à DESCARTES. 1 licencié à CELLE ST AVANT. 4 licenciés au GRAND PRESSIGNY. Avis favorable pour LE GRAND PRESSIGNY. Avis défavorable pour LA CELLE ST AVANT
U15	A 8	PERNAY 1, ST ROCH 1	PERNAY Ent.1	7 licenciés à PERNAY. 2 licenciés à.ST ROCH Avis favorable
U13	Masse	VILLIERS AU B.1, ST LAURENT DE LIN 1	VILLIERS AU B. Ent.1	10 licenciés à VILLIERS AU BOUIN. 8 licenciés à.ST LAURENT DE LIN Avis favorable
U13	Masse	VILLIERS AU B.2, ST LAURENT DE LIN 2	VILLIERS AU B. Ent.2	10 licenciés à VILLIERS AU BOUIN. 8 licenciés à.ST LAURENT DE LIN Avis favorable.
U13	Masse	MONNAIE 1, NOUZILLY-ST LAURENT 1	MONNAIE Ent.1	24 licenciés à MONNAIE. 1 licencié à NOUZILLY Avis défavorable

U13	Masse	DESCARTES 1, LA CELLE ST AVANT 1	DESCARTES Ent.1	9 licenciés à DESCARTES. 2 licenciés à LA CELLE Avis favorable
U13	Masse	VAL DE CHER 1, ST MARTIN LE B.1, LA CROIX EN T.1	VAL CHER Ent.1	15 licenciés à. VAL DE CHER 5 licenciés à.ST MARTIN 11 licenciés à LA CROIX Avis favorable
U13	Masse	VAL DE CHER 2, ST MARTIN LE B.2, LA CROIX EN T.2	VAL CHER Ent.2	15 licenciés à. VAL DE CHER 5 licenciés à.ST MARTIN 11 licenciés à LA CROIX Avis favorable
U13	Masse	VAL DE CHER 3, ST MARTIN LE B.3, LA CROIX EN T.3	VAL CHER Ent.3	15 licenciés à. VAL DE CHER 5 licenciés à.ST MARTIN 11 licenciés à LA CROIX Avis favorable
U13	Masse	ETOILE VERTE 1, MONTBAZON 1, VILLEPERDUE 1	ETOILE VERTE Ent.1	5 licenciés à ETOILE VERTE. 4 licenciés à MONTBAZON 2 licenciés à VILLEPERDUE. Avis favorable
U13	Masse	FONDETTES 1, LUYNES 1	FONDETTES Ent.1	13 licenciés à. FONDETTES 6 licenciés à LUYNES Avis favorable
U13	Masse	BERRY TOURAINE 1, ESVES-ST SENOCH 1	BERRY TOURAINE Ent.1	9 licenciés à BERRY TOURAINE. 3 licenciés à ESVES-ST SENOCH. Avis favorable
U13	Masse	PERNAY 1, ST ROCH 1, LATHAMBILLOU1	PERNAY Ent.1	7 licenciés à PERNAY 3 licenciés à.ST ROCH 0 licencié à LATHAMBILLOU. Avis favorable pour ST ROCH. Avis favorable pour LATHAMBILLOU.
U13F	Brassage	YZEURES 1, MARTIZAY (36) 1	YZEURES Ent.1	6 licenciés à. YZEURES 1 licencié à MARTIZAY Avis défavorable
U11	Criterium	VAL DE CHER 1, ST MARTIN LE B.1, LA CROIX EN T.1	CROIX TOURAINE Ent.1	11 licenciés à. VAL DE CHER 0 licencié à.ST MARTIN 3 licenciés à LA CROIX Avis favorable pour VAL DE CHER et LA CROIX Avis défavorable pour ST MARTIN puisque'aucun licencié
U11	Criterium	VAL DE CHER 2, ST MARTIN LE B.2, LA CROIX EN T.2	CROIX TOURAINE Ent.2	11 licenciés à. VAL DE CHER 0 licencié à.ST MARTIN 3 licenciés à LA CROIX Avis favorable pour VAL DE CHER et LA CROIX Avis défavorable pour ST MARTIN puisqu'il n'a aucun licencié
U11	Criterium	VAL DE CHER 3, ST MARTIN LE B.3, LA CROIX EN T.3	CROIX TOURAINE Ent.3	11 licenciés à. VAL DE CHER 0 licencié à.ST MARTIN 3 licenciés à LA CROIX Avis favorable pour VAL DE CHER et LA CROIX Avis défavorable pour ST MARTIN puisque'aucun licencié
U11	Criterium	ETOILE VERTE 1, MONTBAZON 1, VILLEPERDUE 1	ETOILE VERTE Ent.1	2 licenciés à ETOILE VERTE. 13 licenciés à MONTBAZON

				3 licenciés à VILLEPERDUE Avis favorable
U11	Criterium	ETOILE VERTE 2, MONTBAZON 2, VILLEPERDUE 2	ETOILE VERTE Ent.2	2 licenciés à ETOILE VERTE. 13 licenciés à MONTBAZON 3 licenciés à VILLEPERDUE Avis favorable
U11	Criterium	DESCARTES 1, LA CELLE ST AVANT 1	DESCARTES Ent.1	15 licenciés à DESCARTES. 2 licenciés à.LA CELEL ST AVANT Avis favorable
U11	Criterium	DESCARTES 2, LA CELLE ST AVANT 2	DESCARTES Ent.2	15 licenciés à DESCARTES. 2 licenciés à.LA CELEL ST AVANT Avis favorable
U11	Criterium	FONDETTES 1, LUYNES 1	FONDETTES Ent.1	18 licenciés à FONDETTES. 7 licenciés à.LUYNES Avis favorable
U11	Criterium	FONDETTES 2, LUYNES 2	FONDETTES Ent.2	18 licenciés à FONDETTES. 7 licenciés à.LUYNES Avis favorable
U11	Criterium	FONDETTES 3, LUYNES 3	FONDETTES Ent.3	18 licenciés à FONDETTES. 7 licenciés à.LUYNES Avis favorable
U11	Criterium	VILLIERS AU B.1, ST LAURENT DE LIN 1	VILLIERS AU B. Ent.1	10 licenciés à VILLIERS AU BOUIN. 0 licencié à.ST LAURENT DE LIN Avis défavorable
U11	Criterium	PERNAY 1, ST ROCH 1	PERNAY Ent.1	0 licencié à PERNAY 1 licencié à.ST ROCH Avis défavorable
U11	Criterium	PERNAY 2, ST ROCH 2	PERNAY Ent.2	0 licencié à PERNAY 1 licencié à.ST ROCH Avis défavorable
U11	Criterium	RILLY s/V. 1, ST EPAIN 1, POUZAY 1	RILLY Ent.1	5 licenciés à RILLY s/V. 0 licencié à ST EPAIN. 1 licencié à POUZAY. Avis défavorable
U11	Criterium	RILLY s/V. 2, ST EPAIN 2, POUZAY 2	RILLY Ent.2	5 licenciés à RILLY s/V. 0 licencié à ST EPAIN. 1 licencié à POUZAY. Avis défavorable